

Charte forestière de territoire de l'Arc boisé



Maître d'ouvrage :

Département
du Val-de-Marne

Conseil général



Diagnostic, orientations et propositions d'actions 2004-2008

Maître d'œuvre :



Agence Interdépartementale de Créteil

décembre 2003

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
OBJET DE LA CHARTE	5
DIAGNOSTIC	6
L'Arc boisé : un espace forestier accueillant mais fragile	7
Diagnostic sur le territoire et le paysage de l'Arc boisé	8
<i>Une intégrité de la forêt toute relative</i>	8
<i>Une biodiversité remarquable</i>	
<i>et des paysages variés</i>	9
<i>Une richesse culturelle, naturelle</i>	
<i>et paysagère</i>	11
Diagnostic sur les fonctions d'accueil de la forêt	12
<i>Des attentes en matière d'accueil du public</i>	13
<i>Une demande appuyée</i>	
<i>d'information et de concertation</i>	14
ORIENTATIONS	15
ARTICLE 1 : ENJEUX DE TERRITOIRE	
ET DE PAYSAGE	17
Article 1.1 : Protéger le territoire forestier	
et son environnement	18
Article 1.2 : Conforter durablement	
les lisières de la forêt.	19
Article 1.3 : Renforcer la biodiversité	
et valoriser le patrimoine historique,	
naturel et paysager.	21
ARTICLE 2 : ENJEUX FONCTIONNELS	
POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC	23
Article 2.1 : Mieux répondre	
aux attentes des usagers	24
Article 2.2 : Concilier milieu naturel et usages	26
Article 2.3 : Informer la population sur la vie	
et la gestion de la forêt	27
ARTICLE 3 : METTRE EN ŒUVRE LA CHARTE	28
Article 3.1 : Elaborer les conventions d'application	28
Article 3.2 : Animer, suivre et coordonner la Charte	28
ANNEXES	29
Fiche technique du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt	30
Composition du Comité de Pilotage de la Charte	31
Rappel des actions proposées par les acteurs	
lors de la concertation	32

PRÉAMBULE

LES massifs boisés du Val-de-Marne constituent un poumon vert indispensable pour ce département fortement urbanisé.

Situés au cœur d'une forte concentration de la population, les espaces boisés du département jouent en effet, comme dans l'ensemble de la région Ile-de-France, un rôle majeur pour l'accueil du public.

Mais ces forêts ne doivent cependant pas devenir des parcs de loisirs largement aménagés. Pour rester attractives, elles doivent conserver leur caractère « naturel ». Le propre de ces espaces est en effet d'avoir plusieurs fonctions et les fonctions paysagères et écologiques sont tout aussi importantes que la fonction récréative.

Ainsi, les forêts constituent dans le département les principaux réservoirs de diversité biologique. Elles sont également le support d'une activité économique grâce à la production de bois.

Il est par ailleurs particulièrement important de resituer les espaces forestiers dans leur contexte naturel et urbain. A ce titre, les forêts et espaces ouverts qui les bordent sont à considérer comme des éléments majeurs de l'aménagement du territoire départemental.

Le Département du Val-de-Marne s'est depuis longtemps engagé dans la protection et la valorisation de ses espaces boisés. Ainsi, une délibération du Conseil général de 1993 en faveur du patrimoine boisé et fo-

restier du département avait proposé les orientations suivantes :

- réaliser un inventaire détaillé du patrimoine forestier
- renforcer les protections réglementaires existantes
- développer l'accessibilité et la sécurité du massif forestier
- concevoir des plans d'utilisation et de valorisation des bois et forêts

Parallèlement, le Département accorde depuis de nombreuses années à l'Office National des Forêts une subvention annuelle pour l'amélioration de l'accueil du public dans les forêts domaniales.

En 2001, la création des Chartes forestières de territoire dans la Loi d'orientation sur la forêt a permis de relancer une réflexion approfondie sur la forêt qui réponde mieux aux enjeux d'aujourd'hui, avec une vision :

- globale, prenant en compte l'ensemble des fonctions de la forêt,
- sur le long terme,
- permettant une concertation entre les différents acteurs et la population.

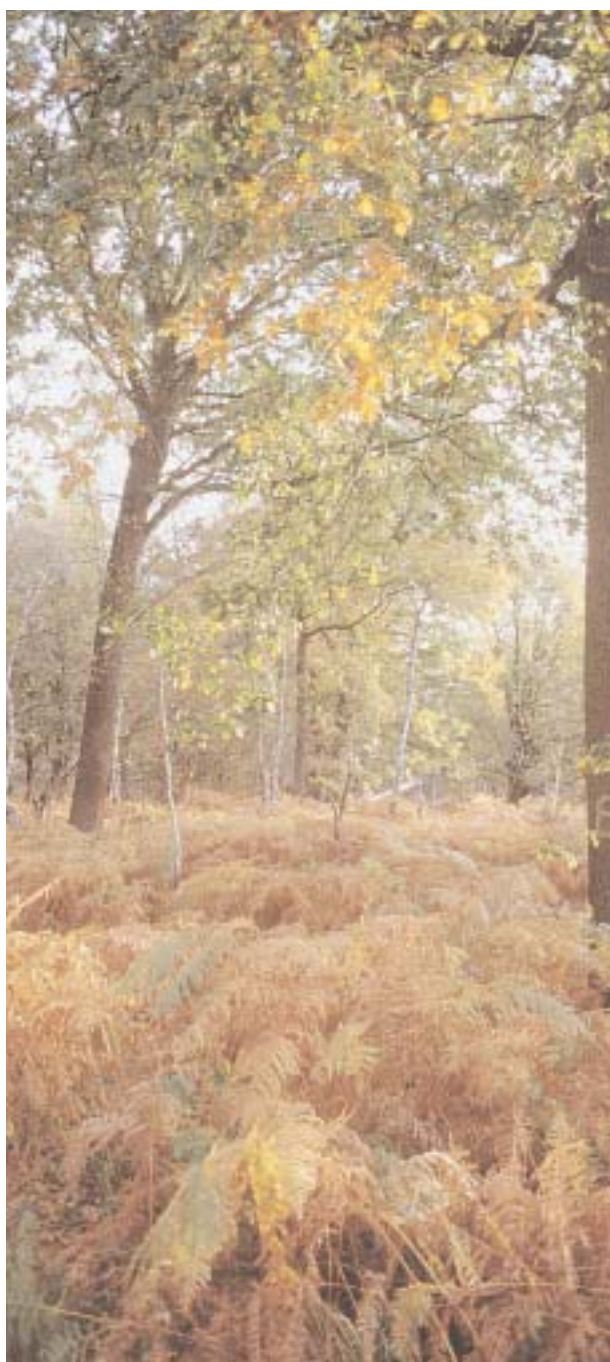
Le Département s'est engagé dans cette démarche en assurant la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration de la Charte forestière de territoire de l'Arc boisé. Il s'est pour cela appuyé sur l'Office National des Forêts, principal gestionnaire des massifs. Une collaboration avec les départements voisins de l'Essonne et de Seine-et-Marne est également apparue nécessaire pour prendre en compte la totalité de l'Arc boisé dont l'écosystème dépasse les limites administratives.

Cette démarche a été entérinée dans l'engagement n°117 du projet départemental qui vise à ce que les espaces forestiers soient gérés « pour concilier la protection de la biodiversité, la promenade et le tourisme ».

L'intérêt de la démarche de Charte forestière est d'être fondée sur la concertation

entre les différents acteurs de la forêt. Cette concertation a pris la forme de groupes de travail thématiques qui ont regroupé 200 participants en de nombreuses réunions et permis de dégager les principaux enjeux de l'Arc boisé pour proposer des actions concrètes.

Le diagnostic et les orientations pour l'Arc boisé contenus dans ce document sont directement le fruit de ce travail.



OBJET DE LA CHARTE

Les signataires de la Charte reconnaissent l'importance du patrimoine forestier pour un développement durable et équilibré du territoire de l'Arc boisé (celui-ci est défini comme un ensemble de forêts du sud-est du Val-de-Marne et des zones boisées contiguës, de la Seine-et-Marne et de l'Essonne).

Ils s'engagent à :

- Mettre en oeuvre une stratégie partagée de préservation et de mise en valeur du patrimoine forestier telle que décrite dans cette Charte.

- Intégrer la protection des forêts de l'Arc boisé dans les différentes politiques régionales, départementales ou locales d'aménagement du territoire.

- Définir des plans d'actions coordonnés, et des conventions entre acteurs, en faveur de la préservation de la forêt et de l'accueil du public dans le massif de l'Arc boisé, notamment :

- * Promouvoir des projets favorables à la préservation de la forêt et à l'accueil du public,

- * Développer les recherches et inventaires, permettant d'agir en connaissance de cause,

- * Favoriser et promouvoir l'éducation et l'information des différents publics fréquentant la forêt.

- Engager, dans la durée, le suivi et la coordination des différentes actions proposées dans la Charte.

- Rechercher une protection juridique adéquate des espaces forestiers et naturels de l'Arc boisé.

Cette Charte

Formalise la volonté des acteurs ayant participé à la concertation de faire connaître, de préserver et de gérer la forêt et les milieux naturels de l'Arc boisé. Elle constitue le cadre des actions qui sont engagées sur le territoire de l'Arc boisé par les signataires, en fonction de leurs compétences respectives. Elle doit aussi permettre la mise en cohérence de l'action de tous les partenaires.

Les actions proposées dans cette charte seront menées dans le respect des compétences reconnues à chaque collectivité ou organisme. C'est pourquoi la création d'une maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des projets suite à la Charte n'est pas envisagée. Un maître d'ouvrage se trouvera défini logiquement pour chaque action, ceci en fonction des critères habituels de compétence territoriale ou autre.

De la même façon, la Charte ne constitue pas un document opposable aux tiers, mais il est recommandé que ses principes soient intégrés à la réflexion des collectivités notamment lors de l'élaboration des schémas ou plans d'aménagement et d'urbanisme.

Ainsi, l'adhésion à cette Charte marque-t-elle la libre volonté des signataires de protéger la forêt et de mieux répondre aux attentes du public dans l'Arc boisé.

En vertu de quoi, les signataires de la Charte forestière de territoire de l'Arc boisé s'accordent sur les constats, enjeux et propositions d'actions qui suivent dans le présent document.

DIAGNOSTIC

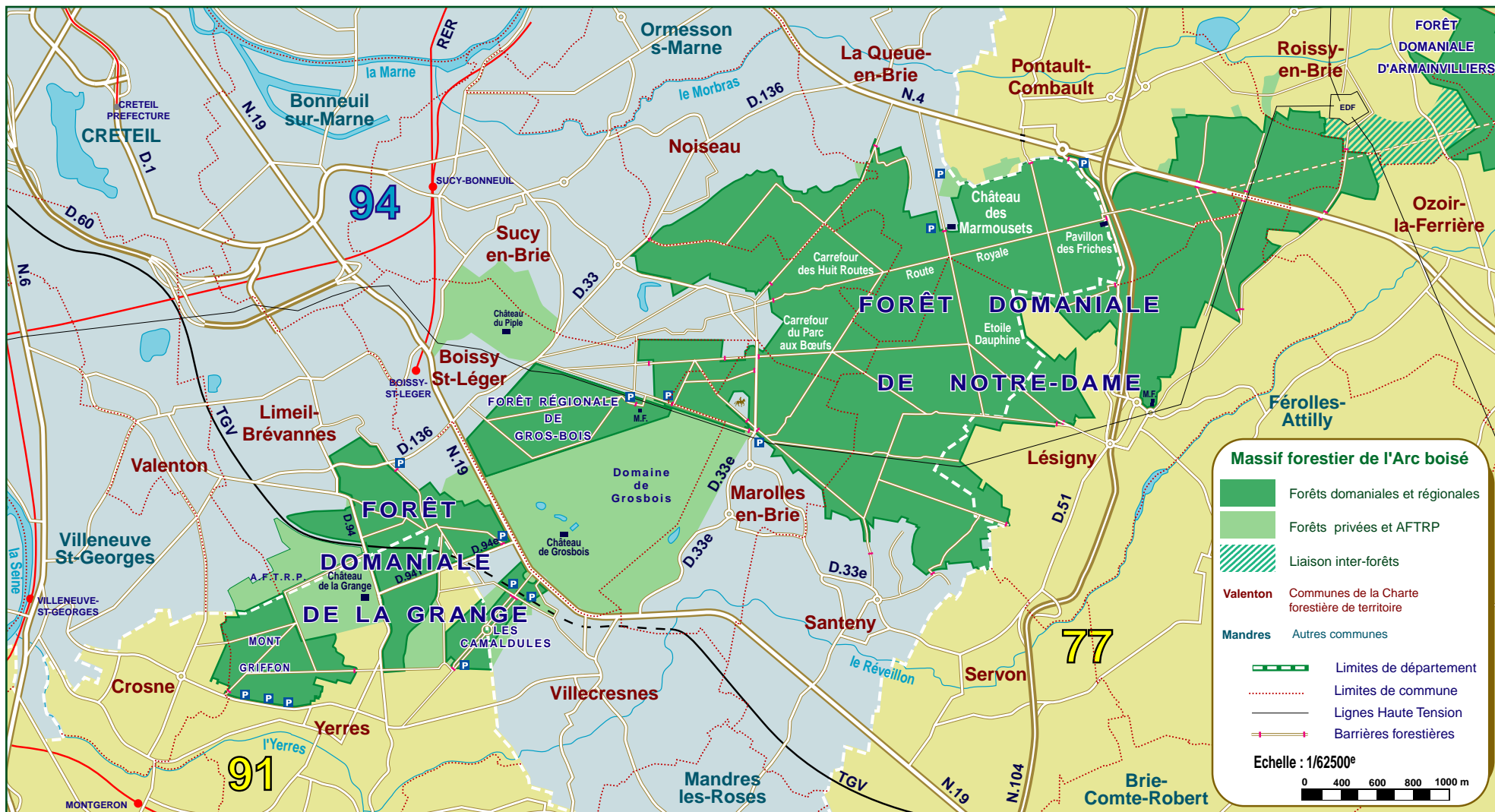
Dans l'élaboration de la Charte, le diagnostic du territoire et de ses fonctions offre une base d'informations permettant de relancer de façon pertinente le développement local et d'assurer un nouvel élan à la forêt.

Celui de l'Arc boisé a été établi au vu d'études préliminaires réalisées pour l'occasion : un bilan de la gestion de la forêt Notre-Dame et de celle de la Grange, des interviews des maires et des présidents d'association, des contacts avec les

propriétaires de forêt et les agriculteurs.

Ce diagnostic a été complété par l'écoute des divers groupes de travail à thème qui se sont réunis sur le sujet :

- **liaison ville-forêt / territoire,**
- **attentes des usagers et résorption des nuisances,**
- **écologie forestière, patrimoine historique et naturel, pédagogie.**



L'ARC BOISÉ

Répartition
des surfaces
(en hectares)

	ETAT		REGION	AUTRES	TOTAL	
	Forêts domaniales (Agriculture)	Autres forêts (Equipement)				
Départements	Notre-Dame	La Grange	Forêt régionale Grosbois	Forêts privées		
Seine-et-Marne	617,84				617,84	20%
Val-de-Marne	1 403,22	168,03	147,70	349,60	2 028,55	70%
Essonne		208,36		87,00	295,36	10%
Total	2 021,06	376,39	147,70	436,60	3 030,94	100%
	67%	12%	5%	14%		

L'Arc boisé vu d'avion

La photo aérienne de l'Arc boisé (mission Inter-Atlas de juillet 2002) révèle d'un coup d'œil la réalité contrastée de cet espace et dévoile les menaces qui guettent encore un massif forestier de plus en plus grignoté, surtout vers l'ouest...

Des lisières agricoles déjà très réduites, une urbanisation de plus en plus développée, puis ces routes, ces voies ferrées et ces couloirs de lignes haute tension qui le découpent sévèrement.

(Echelle : 1/53 000ème).



L'Arc boisé : un espace forestier accueillant mais fragile

L'Arc boisé du Val-de-Marne, du bois Notre-Dame au bois de la Grange, en passant par la forêt de Grosbois, constitue un poumon vert essentiel de ce département. L'ensemble du massif, qui s'étend également vers l'Essonne et la Seine-et-Marne, occupe 3030 hectares.

Bordées par les agglomérations et quelques exploitations agricoles, ces forêts offrent une diversité de paysages dans un département très urbain. Elles représentent également un lieu de détente majeur pour la population urbaine et font l'objet d'une très forte fréquentation par le public (près d'un million de visites par an en forêt Notre-Dame) ; une multitude d'usages parfois concurrentiels nécessitent des aménagements adaptés. Enfin, elles recèlent des richesses écologiques qu'il convient de connaître, de préserver et de valoriser.

La gestion de ces forêts ne peut se concevoir qu'avec un objectif de gestion multifonctionnelle comportant à la fois la production de bois, la préservation des écosystèmes et l'accueil du public. C'est ce dernier objectif qui est dominant en Île-de-France. Il s'agit de permettre un accès libre et gratuit à la forêt publique et de répondre à une demande croissante et diverse des usagers. La gestion doit aussi prendre en compte les dégâts importants causés par la tempête de 1999. La reconstitution des peuplements forestiers implique de nouveaux choix techniques, écologiques et paysagers.

L'étude du Credoc, réalisée en 2000, sur la fréquentation des forêts publiques par les Franciliens montre un accroissement de 60 % des visites depuis 1968, ainsi qu'une pression grandissante exercée sur les bois, malgré l'acquisition et l'ouverture au public de nombreuses forêts nouvelles (20 000 ha en trente ans). Mais ces forêts ne doivent cependant pas devenir des parcs de loisirs largement aménagés. Pour rester attractives, elles doivent conserver leur caractère « naturel ».

Par ailleurs, dans l'esprit de bien des gens, la forêt devrait exister pour elle-même, une nature vierge, idéale, loin de la pollution des villes... mais, dans la pratique, ils utilisent eux-mêmes cette même forêt comme un espace de loisirs. Et les activités et usages qu'on y pratique, très diversifiés, sont parfois antagonistes entre eux, et/ou contradictoires avec l'esprit de la forêt.

La situation en bordure de ville est donc devenue très complexe pour le gestionnaire de forêts et il a aujourd'hui besoin d'une concertation systématique et régulière avec ses partenaires locaux pour remplir correctement sa mission :

- *accorder le niveau des équipements à la demande réelle des usagers,*
- *associer plus étroitement le public aux mesures de protection de la forêt et de ses limites si convoitées,*
- *ou encore, rendre plus lisibles les financements que le forestier reçoit pour l'accueil du public en forêt.*

Diagnostic sur le territoire et le paysage de l'Arc boisé

Une intégrité de la forêt toute relative

Garantir l'intégrité de la forêt constitue un enjeu important pour l'Arc boisé, qui, comme la plupart des massifs forestiers périurbains, subit une forte pression de l'urbanisation.

Deux constats sont à considérer : une gestion forestière hétérogène entre domaines privés et domaines publics, et le morcellement du massif en six entités par les infrastructures actuelles ou en projets.

Une gestion hétérogène et disparate

La forêt domaniale Notre-Dame constitue une entité foncière relativement homogène. En revanche, toute la partie ouest de l'Arc boisé connaît un grand morcellement du foncier, avec de nombreux propriétaires privés ou publics, plusieurs propriétaires privés cherchant à vendre leurs espaces boisés.

Cette situation conduit à un entretien très inégal de la forêt selon les cas et une difficulté pour homogénéiser la gestion.

Un massif fragilisé par les infrastructures

Plusieurs projets routiers menacent encore l'intégrité de la forêt en « grignotant » les bords ou en créant de nouvel-

les coupures. Les différents impacts sur la forêt (amputation du massif, création de délaissés et de coupures) rendent nécessaire une concertation entre les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les usagers du territoire, qu'il convient de mettre en place dès les premières phases d'études. Les projets concernant le périmètre d'étude sont les suivants :

- La déviation et l'élargissement de la RN19, projet le plus avancé, qui pose de nombreuses questions : gestion des zones enclavées, impacts et compensations, rétablissement des continuités biologiques et des circulations douces, etc...

- La déviation de la RN4 : ce projet n'est pas inscrit au contrat de plan Etat/Région 2000-2006.

- La déviation de la RD 136 à Noisseau : ce projet pénètre dans la forêt de plusieurs dizaines de mètres.

- Le passage à deux fois trois voies de la RN104 (Francilienne) : projet non programmé à ce jour.

- La déviation de la RN6 : ce projet ancien est inscrit au contrat de plan Etat/Région 2000-2006 pour les études et les acquisitions foncières. Il touche le Bois Cerdon à Valenton.

**Des lisières
fragiles
et soumises
à de fortes pressions**

La protection des lisières de la forêt est indissociable de la protection de la forêt elle-même. Elle constitue un enjeu complémentaire de celui du maintien de son intégrité.

Le schéma directeur de la région Ile-de-France prescrit une bande de 50 mètres non urbanisable autour des forêts de plus de 100 hectares, en dehors des sites urbains constitués. L'objectif de cette zone de 50 m est non seulement d'éviter l'urbanisation en limite de forêt mais aussi d'induire une politique de gestion de cette bande. Cette mesure s'applique autour du massif à toutes les communes qui possèdent encore des lisières non urbanisées. La plupart de ces lisières sont agricoles et sont desti-

nées à le rester. Mais il existe aussi quelques projets d'urbanisation pour lesquels le traitement de cette bande de 50 m est à examiner.

Par ailleurs, dans les sites urbains constitués, une pression existe de la part des riverains sur la forêt et la question de la gestion des lisières se pose également.

En effet, la privatisation progressive de l'espace forestier par les riverains, ainsi que le traitement peu soigné de cet espace de lisière a plusieurs conséquences : la forêt devient inaccessible visuellement et physiquement, le potentiel écologique de la lisière est appauvri,...

Finalement, cette proximité entraîne le recul et la dégradation de la forêt. Les zones de lisières dans les sites urbains doivent donc également faire l'objet d'une attention particulière.

Une biodiversité remarquable et des paysages variés

**Des menaces
sur la biodiversité**

Dans un secteur fortement urbanisé comme celui qui entoure l'Arc boisé, les forêts sont les principales sources de biodiversité du territoire. A ce titre, elles jouent un rôle qu'il convient de garantir, voire de protéger. Le maintien de la biodiversité est donc un enjeu fort pour l'ensemble de l'Arc boisé.

**Des interfaces nécessaires
mais fragiles**

Le massif de la forêt Notre-Dame et de la forêt de la Grange est principalement entouré de zones urbaines.

Seuls quelques espaces agricoles subsistent essentiellement au nord-est

de la forêt Notre-Dame et sur le plateau de Villeneuve-Saint-Georges. Ces espaces sont particulièrement importants pour le lien avec les autres espaces naturels (vallée du Morbras, vallée de la Seine, vallée du Réveillon, plateau de Brie).

**Un outil pour gérer
les milieux naturels :
les aménagements**

La gestion de la forêt Notre-Dame comporte différentes mesures pour le maintien de la diversité biologique.

La mise en place d'un comité de suivi écologique en 1992 a permis de prendre en compte cette problématique et de mettre en place des mesures sim-

ples de gestion. Des expériences sont également menées, comme le pâturage des zones de lande par des bovins pour maintenir des espaces ouverts apportant de la diversité écologique et paysagère.

Un nouvel aménagement forestier (2005-2025) est en cours de réalisation. Il devrait, sur la base de ces expériences, intégrer très fortement les objectifs écologiques et paysagers :

- maintien et accentuation de milieux ouverts : landes à callune, à fougères ou à molinie
- adaptation de la végétation et du paysage à la fréquentation du public : répartition des surfaces de régénération, traitement des taillis simples en taillis-sous-futaie et futaie-sur-souche
- accompagnement de la perspective des monuments historiques
- aménagement des emprises des lignes électriques...

La gestion des forêts de la Grange, aménagée en 2002, et de Grosbois, dont l'aménagement expire en 2007, favorise également le maintien de la biodiversité.

La tempête de 1999 a conduit à maintenir des zones plus ouvertes, permettant une diversification des milieux et des paysages.

Une grande faune

abondante mais enclavée

La grande faune (sangliers, chevreuils) est peu présente dans la forêt de la Grange, enclavée par l'urbanisation. Elle reste principalement cantonnée dans les massifs forestiers de Notre-Dame et de Grosbois.

Sa présence est un atout pour la qualité de l'Arc boisé. Dans cette partie est du massif, des circulations peuvent encore se produire en direction d'autres zones rurales et forestières. Elles sont cependant rendues de plus en plus difficiles par les différentes infrastructures.

La grande faune fait l'objet d'une régulation par la chasse encadrée par l'ONF. Celle-ci est particulièrement nécessaire dans un site périurbain pour plusieurs raisons : maintenir l'équilibre avec la végétation à l'intérieur du massif, améliorer la sécurité sur les routes périphériques en raréfiant les collisions, limiter les dégâts sur les cultures et les espaces verts urbains.

Une richesse culturelle, naturelle et paysagère

Une connaissance disparate du patrimoine écologique

Le patrimoine écologique de la forêt Notre-Dame est très précieux, surtout au regard du contexte urbain dans lequel il se trouve. Par exemple, les mares, qui présentent un intérêt écologique fort, sont des milieux bien représentés dans la forêt.

L'existence, depuis plusieurs années, d'un Comité de suivi écologique constitué du Muséum National d'Histoire Naturelle, d'associations de protection de la nature et de l'ONF a permis d'enrichir la connaissance du patrimoine écologique, et de s'appuyer sur cette connaissance pour la gestion de la forêt.

Sur la partie ouest du massif (bois de la Grange, forêt de Grosbois, ...), les

potentialités écologiques sont également fortes mais la connaissance de la faune et la flore est moins avancée.

Un patrimoine historique et paysager insoupçonné

Le massif boisé comporte un patrimoine archéologique, paysager et bâti particulièrement riche, notamment dans toute la partie ouest : châteaux (domaines de Grosbois et de la Grange), forts (Fort de Sucy), perspectives visuelles (demi-lune du château de Grosbois à Villecresnes, allée du Grand Ha-Ha), arbres remarquables (chênes pommiers dont celui des 8 routes), sites archéologiques et paysagers. Mais ce patrimoine reste encore à mettre en valeur.



Diagnostic sur les fonctions d'accueil de la forêt

Des attentes en matière d'accueil du public

Dans des secteurs périurbains comme celui de la forêt Notre-Dame et du bois de la Grange, la vocation principale de la forêt est l'accueil du public.

Une vocation confirmée de la forêt : espace de nature

Cependant, le souhait majoritairement exprimé, est que la forêt reste un lieu naturel. C'est ce qui fait son attrait par rapport à d'autres équipements de plein air, qui ont plutôt une vocation sportive ou de loisirs. Ceux-ci trouvent logiquement leur place en périphérie du massif (golf, bases de loisirs, centre de modélisme, centres équestres, etc...).

Des usages de plus en plus variés

Dans le massif forestier de l'Arc boisé, les usages sont très variés : randonnée, détente, VTT et vélo, cueillette, équitation, chasse. Il n'apparaît pas à l'heure actuelle de conflits majeurs entre ces différents usages, mais la croissance prévisible de la fréquentation commande de s'en préoccuper. Certaines activités peuvent demander à être plus

organisées ou à avoir des lieux plus réservés, comme l'activité équestre par exemple.

Des équipements d'accueil déséquilibrés

L'accueil du public est une priorité pour l'ensemble du massif. L'enjeu n'est pas que la forêt devienne un parc de loisirs, mais plutôt d'améliorer, d'organiser l'accueil et de favoriser l'information du public. On constate également que les possibilités d'accueil et les équipements ne sont pas répartis de manière homogène sur l'ensemble du territoire. A l'ouest notamment, certains sites, proches d'accès à la forêt et de l'agglomération, sont plutôt surfréquentés, alors que d'autres manquent d'aménagements, comme la partie Seine-et-Marnaise de la forêt Notre-Dame ou le bois Cerdon à Valenton.

Des accès au massif concentrés sur quelques pôles

L'accès au massif forestier est relativement concentré sur quelques pôles

aménagés. Il s'agit, pour la forêt Notre-Dame, du site des Marmousets, de celui des Bagaudes ou encore des Friches. Pour la partie ouest du massif, les principaux points d'accès sont les Camaldules et Grosbois. L'aménagement avec ouverture au public de nouvelles zones de la forêt, aux extrémités ouest (Bois Cerdon) et est (la Garenne, Villarceau) du massif, peuvent justifier dans le futur l'étude d'un ou deux points d'accueil supplémentaires (à Roissy-en-Brie / Ozoir-la-Ferrière et/ou Limeil-Brévannes).

Un développement attendu des circulations douces et des coulées vertes

Les forêts du secteur d'étude sont entourées de zones urbanisées. Elles sont donc largement visitées par une population de proximité (60% des visiteurs de la forêt Notre-Dame viennent des communes riveraines) qui peut y accéder à pied ou à vélo. Il est nécessaire dans ce cadre de développer les réseaux de circulations douces autour du massif (itinéraires pédestres et cyclables).

Plusieurs projets, de différents niveaux, existent :

Le projet de **coulée verte** entre Créteil et la forêt Notre-Dame (coulée verte de l'interconnexion des TGV) est de niveau régional et bénéficie d'une double maîtrise d'ouvrage, régionale et départementale. Il constituera un axe de pénétration majeur du massif forestier depuis les zones urbaines du département.

Des projets plus locaux viennent se raccorder à la coulée verte et peuvent

permettre à terme de former un véritable réseau. D'autres sont indépendants mais participent aussi au développement des accès à la forêt par les circulations douces.

Une brigade équestre appréciée

Il existe sur la forêt Notre-Dame et sur celle de Grosbois une brigade équestre qui exerce une activité de surveillance et de prévention. Cette brigade est bien perçue par les usagers et les communes. Elle semble bien jouer son rôle de prévention. Les conditions financières de sa pérennisation doivent toutefois être confortées.

Une fréquentation ponctuellement source de nuisances

La fréquentation du massif, voire sa surfréquentation, entraîne ponctuellement un certain nombre de nuisances : vandalisme, dépôts d'ordures, par exemple.

Par ailleurs des activités indésirables s'y développent ponctuellement : prostitution, stationnement sauvage de nomades.

Une demande appuyée d'information et de concertation

Une information sur la vie et la gestion de la forêt encore peu disponible

Les divers contacts avec les élus et les associations, ainsi que les résultats des études qualitatives de fréquentation, particulièrement de la forêt Notre-Dame, aboutissent tous au constat que l'information doit être améliorée.

Des actions de communication et de concertation ciblées sont à mener vers les divers publics : les promeneurs s'attendent à trouver des points d'information sur l'actualité du massif et le milieu naturel forestier ; les associations et les usagers de la forêt demandent des informations sur la pratique de leur activité en forêt, sur les consignes de sécurité et les règles à respecter ; les scolaires et les groupes de jeunes sont friands de documents sur la nature ou de fiches à thème, et surtout d'actions sur le milieu sous la conduite de forestiers (tournées, plantations, opération de propreté, etc...) ; de leur côté, les enseignants sont preneurs de journées pédagogiques sur le thème de la biologie, de l'écologie forestière, ou encore de l'éco-citoyenneté...

La pédagogie au secours du patrimoine

La connaissance et la gestion écologique des milieux doivent s'accompagner d'actions de pédagogie et d'information à la fois sur la richesse de

la forêt et de ses lisières, mais aussi sur leur fragilité.

De nombreuses actions existent déjà, particulièrement sur le massif de Notre-Dame, mais elles devraient être plus coordonnées. Ce sont des actions entreprises par de multiples intervenants : les associations, l'ONF, le Conseil général du Val-de-Marne, les villes, etc... Plusieurs pôles pour l'accueil existent déjà : domaine des Marmousets, pavillon des Fiches, centre équestre des Bagaudes, etc...